

LA RENTRÉE PASTORALE SE POURSUIT...



Après d'autres équipes (voir les *Chroniques* 201, 207 et 208), ce jeudi 13 octobre, le Conseil pastoral de l'Unité pastorale de Leuze-en-Hainaut s'est réuni comme prévu en la salle de Willaupuis, pour sa rencontre de rentrée.



Le Conseil s'ouvre par un tour de table qui permet à chacun de poser ses questions au Curé ; deux questions sont posées : quid



des travaux en l'église de Chapelle-à-Wattines ? la soirée cinéma de la rentrée pastorale a-t-elle connu un succès ?



Ensuite, premier point à l'ordre du jour : **la sobriété énergétique dans nos églises**. En effet, dans le numéro d'octobre de la revue diocésaine « Eglise de Tournai », M. Loris Resinelli (conseiller diocésain en gestion des Fabriques d'église, des ASBL et des Paroisses) écrit : *« Plus que jamais, nous sommes confrontés, individuellement et collectivement, à une nécessaire remise en question de la manière dont nous occupons notre Maison Commune. Ce nouveau défi nous invite*

à réfléchir urgemment à notre manière d'utiliser les énergies carbonées. Si l'argument principal actuel est budgétaire, n'en oublions pas pour autant que toutes ces énergies fossiles ont un impact négatif en matière de dérèglement climatique... »

Suivent alors différentes propositions concrètes à réfléchir en unité pastorale : diminution de la température de quelques degrés, utilisation des chapelles d'hiver plutôt que la grande nef de l'église, utilisation privilégiée des petites églises faciles à chauffer plutôt que des très grands volumes énergivores, passage à l'éclairage LED, demande à la Commune de ne plus éclairer le bâtiment la nuit... Quelques propositions concrètes ont été mises sur la table du Conseil pour lancer notre débat : réduire le nombre de Messes à une seule par week-end pour ne chauffer qu'une église – réduire à deux Messes par week-end (une le samedi soir, une le dimanche matin) pour la même raison et aussi tenir compte des personnes empêchées le samedi ou le dimanche – une variante de la proposition précédente proposait de célébrer ces deux Messes dans la même

église pour ne chauffer qu'un bâtiment par week-end – utiliser la chapelle d'hiver à Leuze pour ne pas chauffer la nef – veiller à garder une température maximale de 18° (température minimale légale pour des lieux où l'activité physique est faible : « *Les valeurs d'action d'exposition au froid sont fixées à partir de la température de l'air en fonction de la charge physique de travail : 18° pour une charge physique de travail très légère* », selon le site du Service Public Fédéral – Emploi, travail et concertation sociale [ICI](#)). Une réflexion de fond s'est alors engagée entre tous les membres présents du Conseil pastoral : il ressort de ce débat : 1) Il est important de veiller à un minimum de confort pour les fidèles qui se rassemblent, surtout quand ces célébrations comportent des personnes âgées et/ou des enfants. 2) L'horaire des célébrations a été mis au point jusque fin juin 2023 ; il comporte un nombre important de célébrations qu'il n'est pas possible de déplacer (célébrations avec la catéchèse, fêtes patronales, demandes de célébrations de Baptême...); en conséquence, il est décidé de ne pas modifier cet

horaire mais une nouvelle évaluation sera réalisée en cours d'année en vue de préparer l'année pastorale suivante. 3) Utiliser la chapelle d'hiver à Leuze est compliqué car actuellement, il y fait plus frais encore que dans la nef (jeudi, 18h30, dans le chœur, le thermomètre affichait 14° et la sensation de froid était plus forte dans la chapelle d'hiver) ; de plus, il semble impossible, avec l'installation existante, de ne chauffer que la chapelle d'hiver, sauf peut-être par l'adjonction d'un chauffage électrique (ce qui est aussi coûteux et demande de voir si l'installation générale le permet). 4) Beaucoup signalent aussi le fait que ne pas chauffer un bâtiment sur une longue période peut causer des dégâts importants à celui-ci, notamment à cause de l'humidité. 5) Opter pour une température de 18° pour toute célébration est accepté par tous les membres présents. 6) Il est décidé de continuer à décorer nos églises pour Noël : les guirlandes LED consomment très peu (et ne pourraient être allumées que lors des célébrations) et les gens sont en attente de cette féerie de Noël et de l'espérance qu'elle signifie.

7) Il est judicieusement fait remarquer que la question est abordée aujourd'hui surtout dans le contexte économique que nous connaissons, mais que, une fois cette crise passée, ce que bien sûr tous espèrent, il ne faut pas oublier que l'objectif final de cette réflexion est la sauvegarde de notre « Maison Commune ».



Ensuite, nous avons abordé le second point prévu à l'ordre du jour : **la préparation des Temps de l'Avent et de Noël**. 1) Le calendrier des célébrations a été passé en revue ; tout est accepté. 2) Nous avons évoqué la possibilité de proposer un chant commun à tous les clochers durant le Temps de l'Avent (du 26/11 au 23/12). Tous accèdent à cette suggestion ; nous avons écouté quelques propositions et le choix du Conseil pastoral s'est porté sur deux chants : « A ce

monde que tu fais » (D. Rimaud et J. Berthier) comme chant d'ouverture et « *Regarde l'étoile* » (Communauté de l'Emmanuel) en fin de célébration. Pour les fêtes de Noël, le Conseil pastoral souhaite privilégier les « classiques » de Noël ; en effet, nous aimons tous réentendre « *Douce Nuit* », « *Il est né le Divin Enfant* » ou « *Les Anges dans nos campagnes* », des chants intemporels, qui font partie de l'atmosphère de la Nativité ; parfois on ne les entend plus que dans les grandes surfaces. Cette année, ils seront mis à l'honneur à l'occasion du temps de Noël (du 24/12 au 08/01). Chaque délégué de clocher est chargé de répercuter ces décisions du Conseil auprès du Clocher. 3) Nous avons aussi décidé de mettre en œuvre durant le Temps de l'Avent (du 26/11 au 18/12) une action de solidarité : un panier/carton sera déposé dans toutes les églises de l'entité, panier destiné à recevoir des vivres non périssables que les paroissiens pourront déposer ; le 19 décembre, ces vivres seront récoltés et remis à la Société Saint-Vincent de Paul, de Leuze. Une façon d'apporter un peu de

la joie de Noël à quelques familles dans le besoin... Une affiche va être réalisée. Les délégués de clocher préviennent les sacristains/ines.



Enfin, il a été décidé de programmer à nouveau (après les années Covid) un **Souper paroissial** en fin d'année pastorale ; une équipe a été constituée afin de porter ce projet dans ses aspects concrets (réservations, commandes, publicité, organisation...)

Pour conclure ce Conseil pastoral, j'ai répondu aux questions posées au début de la soirée.

Enfin, le traditionnel verre de l'amitié a été partagé par les membres qui le souhaitent.

Bon dimanche !

Chanoine Patrick Willocq